

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023

"Souvenir Jean-Marc Poret"

SAMEDI
08
DIMANCHE
09
JUILLET

EPREUVE CYCLISTE EN 3 ETAPES

1ère Cat. - 2ème Cat. - 3ème Cat. & GS



VILLES
ETAPES

GUIGNEMICOURT

SALOUËL

www.ccsalouel.com



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023

I – PROGRAMME

Le **CLUB CYCLISTE DE SALOUEL** organise le **08 & 09 Juillet 2023** « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE / CHALLENGE JEAN-MARC PORET** » sous réserve de l'autorisation Préfectorale.

Epreuve Cycliste Cyclo-Sport UFOLEP en 3 étapes (1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat., 3^{ème} Cat. & 4^{ème} Cat.).

Avec le concours des Communes de **GUIGNEMICOURT – PISSY – BOVELLES – FERRIERES – SALOUËL – SALEUX**

SAMEDI 08 JUILLET :

- **Matin :** A partir de 7h00, remise des dossards et du cadeau aux coureurs à la permanence de la MAIRIE de GUIGNEMICOURT.

- **1^{ère} Etape en circuit :**

GUIGNEMICOURT – BOVELLES – FERRIERES - GUIGNEMICOURT

Epreuve 4^{ème} Cat. Départ : 8h00 Distance : 7 tours x 7.70 km soit 53.90 km

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 10h00 Distance : 8 tours x 7.70 km soit 61.60 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 12h00 Distance : 9 tours x 7.70 km soit 69.30 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 14h00 Distance : 10 tours x 7.70 km soit 77.00 km

Remise des Maillots des différents vainqueurs après chaque arrivée au podium.

- **Après Midi :**

- **2^{ème} Etape Contre la montre :**

GUIGNEMICOURT – PISSY – BOVELLES – GUIGNEMICOURT

1^{er} départ à 17h00 Distance 7.62 km

Départ toutes les 30 secondes : 4^{ème} Cat. – 3^{ème} Cat. – 2^{ème} Cat. – 1^{ère} Cat.

(Suivant le tirage au sort effectué avant l'épreuve).

Remise des Maillots des différents leaders le Dimanche matin au podium.

DIMANCHE 09 JUILLET:

- **Matin :**

- **3^{ème} Etape en circuit :**

SALOUEËL – SALEUX - SALOUEËL

Epreuve 4^{ème} Cat. Départ : 8h00 Distance : 12 tours x 5.25 km soit 63.00 km

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 10h00 Distance : 13 tours x 5.25 km soit 68.25 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 12h00 Distance : 14 tours x 5.25 km soit 73.50 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 14h00 Distance : 15 tours x 5.25 km soit 78.75 km

Récompenses générales et pot de l'amitié à 17h00

II – REGLEMENT

Le règlement national cyclo-sport UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023

III – CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

Cette épreuve est ouverte à toutes les **associations cyclo-sportives UFOLEP**.

Pas d'engagement constitué de coureurs de clubs différents.

ATTENTION : LES ENGAGEMENTS SERONT LIMITEES A 70 COUREURS PAR CATEGORIE.

- Une annulation d'engagement de votre part ne fera l'objet d'aucun remboursement.
(Sauf sur la non autorisation préfectorale)
- Après le 19 Juin 2023, plus de possibilité de changement de Nom & prénom sur les engagements.

IV – PROTOCOLE

Sur Présentation par le coureur de la licence 2023 et de la carte cyclo-sportive dument homologuée, le dossard sera remis à la personne concernée.

L'accès du circuit et à la zone d'arrivée, sera accessible seulement par les coureurs concernés par la course.

Il n'y aura pas de véhicules de directeurs sportifs en dépannage pour crevaison.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs doivent quitter la zone.

V - DEPANNAGE

Pour la 1^{ère} & 3^{ème} étape, deux véhicules neutres seront derrière le peloton des coureurs dont un véhicule qui sera chargé de couvrir les échappées s'il y a lieu.

****Attention prévoir vos roues de dépannage dans les véhicules neutres ou possibilité sur le bord du circuit (par contre, pas de dépannage dans la zone de 300M Podium arrivée).***

Le changement de matériel (roues, vélo complet) n'est pas autorisé entre coéquipiers sur le circuit.

Pour des raisons de sécurité, le changement de matériel sur le circuit devra s'effectuer **OBLIGATOIREMENT SUR LA DROITE DE LA ROUTE.**

Un participant doit d'être un sportif citoyen écoresponsable et ne rien jeter dans la nature. Une zone déchets sera mise en place 300m après l'arrivée.



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023

VI – LES ETAPES

1^{ère} étape par catégorie : les coureurs seront placés avant le départ par ordre d'arrivée des engagements.

Pour Le C.L.M. : Tirage au sort le Jeudi 06 juillet 2023 et les coureurs devront obligatoirement se présenter au départ 10 minutes avant selon l'horaire prévu par chacun.

3^{ème} étape : les coureurs seront placés avant le départ par ordre de classement général à l'issue des étapes 1 & 2.

VII – CLASSEMENTS

Classements généraux individuel

Seront déclarés vainqueurs dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes.

Classement Meilleur Grimpeur par catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape : A chaque passage sur la ligne du **Meilleur Grimpeur (MG)**

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

3^{ème} étape : A chaque passage sur la ligne du **Meilleur Grimpeur (MG)**

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

Classement par Equipe par Catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, l'équipe dont les trois membres totaliseront le moins de temps au classement général final.

Classement par points par catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape & 3^{ème} étape : A chaque passage sur la ligne du **Classement par Points (SV)**.

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023

VIII – REMISES DES RECOMPENSES ET DES MAILLOTS

LES MAILLOTS DE LEADER à chaque étape & Classement général.

Les maillots de leader seront attribués à l'issue de l'étape 1 (sauf le C.L.M., remis le dimanche matin).

Les coureurs concernés devront se présenter au podium en tenue cycliste (cuissard & maillot) au protocole pour la remise des maillots distinctifs.

Les récompenses des classements généraux (coupes, Maillots et Gerbes) seront remises le **Dimanche 09 Juillet 2023 à 17h00 au chapiteau, Avenue du Golf à Salouël (derrière le podium).**

Ces maillots ci-dessous devront obligatoirement être portés par leurs détenteurs pendant l'étape suivante.

Si, à la fin d'une étape, il s'avère qu'un même concurrent soit leader de classement général individuel, du MG et ou du classement par Points, celui-ci prendra le départ de l'étape suivante muni du maillot de leader selon les catégories.

Pour les autres maillots ce sera le concurrent suivant du classement concerné qui revêtera.

- * **Maillot Bleu Ciel** *"REAL CONSEIL & PORTAGE à Amiens"* Catégorie 1.
- * **Maillot Rouge** *"FILIFLOR à Aumale"* : Catégorie 2.
- * **Maillot Orange** *"Liberty FITNESS à Aumale"* : Catégorie 3.
- * **Maillot Jaune** *"Entreprise THIBAUT & Fils à Foucarmont"* : Catégorie 4.

- * **Maillot à Pois** *"Amiens Métropole"* : Meilleur grimpeur Cat 1 – 2 – 3 – 4.
- * **Maillot Vert** *"TEK CYCLE à Salouël"* : Classement par Points Cat 1 - 2 – 3 – 4



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023

VIII – SECURITE

Pour les concurrents attardés, même si les signaleurs sont encore en poste, **il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée.**

Il est interdit à tous les concurrents de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse.

Les membres de l'association déclinent toute responsabilité pendant le déroulement des épreuves Cyclistes.

L'ensemble des membres de l'association, de l'organisation (motards, signaleurs et autres personnes) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les cyclo-sportifs.

Sont seulement tolérés sur les trois étapes en Circuit

- Véhicules ouvreurs - Motos organisation- Véhicules commissaires - Véhicules de secours
- Véhicules neutres (changement de roues)

Le Comité d'Organisation peut annuler une des épreuves suivant la décision préfectorale ou des services compétents (sans possibilité de remboursement d'inscription) et il est chargé de faire appliquer le présent règlement.

Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cyclo-sportifs qui ne le respecteraient pas.

X – PARTENAIRES

Les Collectivités : Région Haut de France.

Amiens Métropole.

Conseil Départemental de la Somme.

Les communes : Guignemicourt, Salouël Pissy, Bovelles, Ferrières, Saleux.

Les Partenaires Privés : Filiflor à Aumale.

Liberty Fitness à Aumale.

Real Conseil & Real Portage à Amiens.

Tek Cycle à Salouël.

Ets Thibault à Foucarmont.

Le Reporter : Velodom photo



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023

XI – PARCOURS



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023



XII - DROIT A L'IMAGE

Afin de permettre la diffusion et la promotion « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2023** » le plus larges possibles, chaque coureur autorise l'organisateur et son ayant droit à reproduire ou à représenter les images sous toute forme, sur tout support existant ou à venir pour toute communication au public.

